

Mitry-Mory

Dans un premier temps j'ai failli mettre cette page dans la rubrique "Coup d'gueule" car lorsque j'ai su pourquoi cette explosion avait eu lieu...j'ai été fortement contrarié une fois de plus par les limites insondables de la "connerie" humaine.

Depuis quelques jours ont passé et je me suis ...calmé. J'ai décidé malgré tout de faire cette page afin de vous informer sur la suite de cet événement. En effet, les grands médias n'ont relayés cet événement que dans les quelques jours suivants l'explosion en jetant une suspicion forte sur la sécurité des installations GPL mais la conclusion de l'enquête n'a pas été diffusée ou de façon très restreinte.

Les faits :

Le samedi 09/11/2002 dans une zone pavillonnaire de Mitry-Mory, rue d'Evreux, un véhicule 4x4 Mitsubishi Pajero explose. Le pavillon des propriétaires du 4x4 est détruit, les 4 occupants sont blessés ou choqués.

Il faut souligner que le réservoir lui-même n'a pas explosé. Le véhicule était équipé d'un montage homologué. Le réservoir comportait bien une soupape permettant d'éviter les explosions en cas d'incendie. Par contre, cette soupape n'était pas aux normes actuelles et le réservoir ne comportait pas d'électrovanne.

L'explosion est importante :

En tout 38 pavillons auraient été atteints, certains très légèrement d'autres sont inhabitables en l'état. Pour une majorité, il s'agit de tuiles et fenêtres arrachées, mais il y a aussi des murs fissurés. Le 4x4 a été projeté par la violence de l'explosion sur la grille du pavillon qui l'a arrêté. Il est totalement détruit par le feu. Son toit est retrouvé deux rues plus loin...

60 sapeurs-pompiers sont dépêchés sur les lieux afin de porter secours aux victimes et de sécuriser la zone.

La présentation des faits par les médias :

De suite, la presse écrite, parlée et télévisée commente l'accident...on ressort les anciennes vidéos de Venissieux et l'on parle de sécurité sans savoir ce qui s'est passé.

Quelques jours plus tard... plus de nouvelles, l'affaire est oubliée mais le mal est fait : une nouvelle fois ceux qui essaient de préserver un peu leur porte-monnaie et l'air que nous respirons sont montrés du doigt...

NB : Il faut tout de même noter un certain effort de la part d'une chaîne TV qui montre des vidéos prouvant qu'un réservoir GPL équipé d'une soupape ne peut exploser en cas d'incendie.

Que s'est-il réellement passé ?

Le 4x4 sortait de chez le garagiste qui était intervenu en vue de faire fonctionner le véhicule uniquement à l'essence. Le propriétaire trouvait que le réservoir de GPL était trop encombrant et avait décidé de démonter son installation GPL. Le garagiste a recommandé au propriétaire de passer chez un installateur GPL afin de faire démonter le reste de l'installation.

A priori, le propriétaire n'a pas suivi ces recommandations et a entrepris de démonter lui-même le réservoir de GPL avec comme conséquence l'explosion.

Croyant prendre toutes les précautions, le propriétaire a garé son véhicule dans la descente de son garage, donc à l'extérieur, afin qu'en cas de fuite de GPL celui-ci se répande à l'extérieur et se dilue dans l'air ambiant.

Le réservoir contenait encore du GPL, il s'est donc vidé lorsque le propriétaire a entrepris de le démonter du véhicule. Malheureusement, le gaz au lieu de se diluer dans l'atmosphère s'est répandu dans le pavillon (à priori par gravité) et a été enflammé par une étincelle d'origine inconnue.

Qu'aurait du faire le propriétaire ?

Bien évidemment confier cette intervention dangereuse à un professionnel. Il faut savoir qu'il reste toujours un peu de GPL dans un réservoir. Les installateurs ont une technique spécifique pour vider un réservoir de GPL. Il utilisent une "torche" qui n'est rien d'autre qu'un grand brûleur afin de brûler la totalité du GPL restant dans le réservoir. Pour cela, ils branchent un flexible en sortie de réservoir qui amène le GPL gazeux vers la "torche" et laissent brûler jusqu'à ce que le réservoir soit vide.

NB : les installateurs sont parfois, malgré tout, obligés d'ouvrir le réservoir GPL sans le vider dans les cas extrêmes ou le système ne permet pas d'évacuer le gaz. (par exemple : polyvanne bloquée, électrovanne grippée...).

Dans ces cas, généralement, ils vont faire cela à la campagne, loin de toutes maisons et de préférence dans un endroit très venteux afin de minimiser les risques.

Ma conclusion :

Si le propriétaire de ce 4x4 n'avait pas joué à l'apprenti sorcier, il aurait évité de :

- Blessé sa femme et choqué ses enfants
- Détruire son pavillon
- Détruire sa voiture
- Ravager le quartier
- Jeter le discrédit sur un carburant qui reste sûr et sans danger

Dans ce cas comme celui de Vénissieux, si des "conneries" n'avaient pas été faites il n'y aurait pas eu d'accident.

Les suites au niveau de la justice :

Le tribunal correctionnel de Meaux a rendu son verdict début décembre 2004 :

Le propriétaire du 4x4 a été condamné à six mois de prison avec sursis